

# Commune de CARNAC - MORBIHAN

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 MAI 2010

L'an deux mil dix, le 21 mai à 18 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 14 mai, s'est réuni à la mairie, en séance publique

**Etaient présents** : Monsieur Michel GRALL, Madame Sylvie ROBINO, Monsieur Marc LE ROUZIC, Madame Madeleine BERNARD, Monsieur Olivier LEPICK, Madame Armelle MOREAU, Madame Sandrine BUGEAU, Madame Geneviève SIMON, Monsieur Patrick LOTHODE, Madame Véronique LE PRIOL, Monsieur Michel DURAND, Madame Brigitte GIUDICELLI, Monsieur David DANIEL, Madame Gwenhaëlle CARDIEC, Monsieur Robert HUON, Madame Stéphane CAILLOT, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Georgette CREIS, Monsieur Yann CONGRATELLE, Monsieur Jacques BRUNEAU, Madame Christine LAMANDE, Monsieur Bernard DUJOURDY,

**Absents excusés** : Monsieur Gérard MARCALBERT qui a donné pouvoir à Monsieur Olivier LEPICK, Monsieur Michel BAGARD qui a donné pouvoir à Monsieur Michel GRALL, Madame Juliette RUNIGO qui a donné pouvoir à Madame Georgette CREIS, Monsieur Daniel JOSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques BRUNEAU,

**Absent** : Madame Jeannine LE GOLVAN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yann CONGRATELLE

---

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2010 - 54

SEANCE DU 21 MAI 2010

**OBJET : ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1, L2122-2, L 2122-4, L2122-4-1, L 2122-5, L 2122-6, L 2122-7-2, L 2122-8, L 2122-10,

Considérant que par délibération 2008-03 le conseil municipal a fixé à 7 le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que par courrier en date du 7 avril 2010 Monsieur Olivier LEPICK a fait part de sa volonté de démissionner de sa fonction de 1<sup>er</sup> adjoint et que cette démission a été acceptée par le Préfet du Morbihan à compter du 21 avril 2010,

Considérant que par courrier en date du 16 avril 2010 Madame Armelle MOREAU a fait part de sa volonté de démissionner de sa fonction de 7<sup>ème</sup> adjoint et que cette démission a été acceptée par le Préfet du Morbihan à compter du 28 avril 2010,

Considérant qu'en vertu de l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales que quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le Conseil Municipal peut décider :

- ✚ Soit qu'il occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment la poste devenu vacant
- ✚ Soit que le nouvel adjoint prenne rang en qualité de dernier adjoint élu, les autres adjoints avançant automatiquement d'un rang
- ✚ Soit de ne pas procéder à son remplacement

Monsieur le Député-Maire propose de retenir la deuxième solution et que les deux nouveaux adjoints désignés prennent le 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> rang et les adjoints toujours en poste avancent automatiquement d'un rang.

Considérant que le conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu adjoint ni en exercer même temporairement les fonctions,

Considérant que les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts ou taxes ne peuvent être adjoints ni en exercer même temporairement les fonctions dans toutes les communes qui, dans le département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation. La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières. Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils affectés aux trésoriers payeurs généraux chargés de région et aux chefs de services régionaux des administrations financières,

Considérant que les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**,

DECIDE

que les deux nouveaux adjoints désignés prennent le 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> rang et les adjoints toujours en poste avancent automatiquement d'un poste.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des deux nouveaux adjoints

Sont candidats :

- Monsieur Patrick LOTHODE
- Madame Gwenhaëlle CARDIEC

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>26</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>6</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>20</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>11</b>
<b>Ont obtenu :</b>	
Monsieur Patrick LOTHODE	<b>20</b>
Madame Gwenhaëlle CARDIEC	<b>18</b>

Sont élus 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoints au maire au scrutin secret, au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés:

- Monsieur Patrick LOTHODE avec 20 voix
- Madame Gwenhaëlle CARDIEC avec 18 voix

Le tableau des adjoints est donc composé de la manière suivante:

1 <sup>er</sup> adjoint	Monsieur Marc LE ROUZIC
2 <sup>ème</sup> adjoint	Madame Madeleine BERNARD
3 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Gérard MARCALBERT
4 <sup>ème</sup> adjoint	Madame Sylvie ROBINO
5 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Michel BAGARD
6 <sup>ème</sup> adjoint	Monsieur Patrick LOTHODE
7 <sup>ème</sup> Adjoint	Madame Gwenhaëlle CARDIEC

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**N° 2010 - 55**

**SEANCE DU 21 MAI 2010**

**OBJET : Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes – Modification des représentants**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33 et 5211-7,

VU la délibération 2008-10 du 11 mars 2008 procédant à l'élection des représentants de la commune de Carnac au sein de la Communauté de Communes de la Côte des mégalithes,

VU la délibération 2009-112 du 27 novembre 2009 modifiant les des représentants de la commune de Carnac au sein de la Communauté de Communes de la Côte des mégalithes,

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de deux adjoints au Maire et à l'élection de deux nouveaux adjoints il convient de modifier la représentation de la commune au sein de certaines structures intercommunales

CONSIDERANT que l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que *« Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »*

CONSIDERANT que les statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes prévoient que la Commune de Carnac soit représentée par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants,

La liste « Energies Nouvelles » présente :

- Monsieur Michel GRALL, Monsieur Marc LE ROUZIC, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Sylvie ROBINO, membres titulaire
- Madame Armelle MOREAU, Monsieur Robert HUON, Monsieur Yann CONGRATELLE, Monsieur Olivier LEPICK, Monsieur Patrick LOTHODE, membres suppléants

La liste « Réagissons pour Carnac » présente :

- Monsieur Jacques BRUNEAU, membre titulaire,
- Monsieur Bernard DUJOURDY, membre suppléant

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin Titulaires**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>26</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>1</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>25</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>13</b>
<b>Ont obtenu :</b>	
<b>Michel GRALL</b>	<b>25</b>
<b>Marc LE ROUZIC</b>	<b>22</b>
<b>Michel DURAND</b>	<b>25</b>
<b>Gérard MARCALBERT</b>	<b>23</b>
<b>Sylvie ROBINO</b>	<b>25</b>
<b>Jacques BRUNEAU</b>	<b>25</b>
<b>Olivier LEPICK</b>	<b>1</b>
<b>Gwenhaëlle CARDIEC</b>	<b>1</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec au **1<sup>er</sup> tour** en qualité de **délégués titulaires**:

- **Michel GRALL**
- **Marc LE ROUZIC**
- **Michel DURAND**
- **Gérard MARCALBERT**
- **Sylvie ROBINO**
- **Jacques BRUNEAU**













#### **Premier tour de scrutin Suppléants**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>26</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>1</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>25</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>13</b>
<b>Ont obtenu :</b>	
<b>Armelle MOREAU</b>	<b>18</b>
<b>Robert HUON</b>	<b>14</b>
<b>Yann CONGRATELLE</b>	<b>25</b>
<b>Olivier LEPICK</b>	<b>18</b>
<b>Patrick LOTHODE</b>	<b>25</b>
<b>Bernard DUJOURDY</b>	<b>25</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec au **1<sup>er</sup> tour** en qualité de **délégués suppléants**:

- **Armelle MOREAU**
- **Robert HUON**
- **Yann CONGRATELLE**
- **Olivier LEPICK**
- **Patrick LOTHODE**
- **Bernard DUJOURDY**

**Par conséquent** la représentation de la Commune de Carnac au sein de la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes s'effectue de la manière suivante :

6 délégués titulaires Energies Nouvelles (5)  Michel GRALL  Marc LE ROUZIC  Michel DURAND  Gérard MARCALBERT  Sylvie ROBINO Réagissons pour Carnac (1)  Jacques BRUNEAU	6 suppléants Energies Nouvelles (5)  Armelle MOREAU  Robert HUON  Yann CONGRATELLE  Olivier LEPICK  Patrick LOTHODE Réagissons pour Carnac (1)  Bernard DUJOURDY
---	--

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2010 - 56**

**SEANCE DU 21 MAI 2010**

**OBJET : Syndicat Région Auray Belz Quiberon Pluvigner- Modification des représentants**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33 et 5211-7,

VU la délibération 2008-10 du 11 mars 2008 procédant à l'élection des représentants de la commune de Carnac au sein du Syndicat Région Auray Belz Quiberon Pluvigner,

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de deux adjoints au Maire et à l'élection de deux nouveaux adjoints il convient de modifier la représentation de la commune au sein de certaines structures intercommunales

CONSIDERANT que l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* »

CONSIDERANT que les statuts du Syndicat Région Auray Belz Quiberon Pluvigner prévoient que la Commune de Carnac soit représentée par 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Sont candidats au poste de titulaires

- Monsieur Michel GRALL,
- Monsieur Marc LE ROUZIC,
- Monsieur Michel DURAND,
- Monsieur Gérard MARCALBERT,
- Monsieur Olivier LEPICK

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin Titulaires**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>27</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>2</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>25</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>13</b>
<b>Ont obtenu :</b>	
<b>Michel GRALL</b>	<b>25</b>
<b>Marc LE ROUZIC</b>	<b>19</b>
<b>Michel DURAND</b>	<b>22</b>
<b>Gérard MARCALBERT</b>	<b>22</b>
<b>Olivier LEPICK</b>	<b>9</b>
<b>Patrick LOTHODE</b>	<b>1</b>
<b>Robert HUON</b>	<b>1</b>
<b>Patrick LE FORMAL</b>	<b>1</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec au **1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués titulaires**:

- **Michel GRALL**
- **Marc LE ROUZIC**
- **Michel DURAND**
- **Gérard MARCALBERT**

Sont candidats au poste de suppléants

- Olivier LEPICK
- Patrick LOTHODE,

#### Premier tour de scrutin Suppléants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Ont obtenu :	
Olivier LEPICK	9
Patrick LOTHODE	24
Marc LE ROUZIC	6
Michel DURAND	3
Gérard MARCALBERT	1

A été élu, à la **majorité absolue** des suffrages avec **au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégué suppléant**:

- **Patrick LOTHODE**

Il convient donc de procéder à un deuxième tour de scrutin afin d'élire un deuxième délégué suppléant afin de représenter la Commune de Carnac au sein du Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner

Monsieur Lepick fait part de son souhait de ne pas être désigné en qualité de délégué suppléant. Monsieur Le Maire fait un nouvel appel à candidature.

Est candidat au poste de délégué suppléant :

- Yann CONGRATELLE

#### Deuxième tour de scrutin Suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	9
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Ont obtenu :	
Yann CONGRATELLE	16
Olivier LEPICK	2

A été élu, à la **majorité absolue** des suffrages avec **au 2<sup>ème</sup> tour en qualité de délégué suppléant**:

- **Yann CONGRATELLE**

**Par conséquent** la représentation de la Commune de Carnac au sein du Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner s'effectue de la manière suivante :

<p>4 délégués titulaires Energies Nouvelles (4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Michel GRALL</li> <li>✚ Marc LE ROUZIC</li> <li>✚ Michel DURAND</li> <li>✚ Gérard MARCALBERT</li> </ul>	<p>2 suppléants Energies Nouvelles (5)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Patrick LOTHODE</li> <li>✚ Yann CONGRATELLE</li> </ul>
--	--

SEANCE DU 21 MAI 2010

**OBJET : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial – Office de Tourisme – Modification du collège des représentants élus.**

Vu les statuts de l'Office de Tourisme adoptés par délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2008

Vu les articles L133-1 et suivants et R133-1 et suivants du Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et R2221-4

Vu la délibération 2008-106 du 14 novembre 2008 portant désignation du collège des représentants élus à l'EPIC de l'Office de Tourisme,

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de deux adjoints au Maire et à l'élection de deux nouveaux adjoints il convient de modifier la représentation de la commune au sein de certaines structures communales et intercommunales

Le rapporteur rappelle que le Conseil Municipal dans sa délibération du 19 septembre 2008 a approuvé la création et les statuts d'un Office de Tourisme communal sous forme d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. La Commune détient la majorité des sièges au sein du Comité de Direction (10 représentants sur 19 au total) et le Président de l'Office doit être élu par le Comité de Direction parmi les représentants de la Commune.

Considérant que la Commune doit désigner 10 représentants au Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

Sont Candidats :

*Liste Energies Nouvelles*

- Monsieur Michel GRALL
- Madame Gwenhaëlle CARDIEC
- Monsieur Michel BAGARD
- Monsieur Gérard MARCALBERT
- Madame Armelle MOREAU
- Madame Stéphane CAILLOT
- Madame Sandrine BUGEAU
- Monsieur Robert HUON
- Monsieur Michel DURAND
- Madame Geneviève SIMON
- Monsieur Olivier LEPICK

**Liste Réagissons pour Carnac**

- Madame Christine LAMANDE
- Madame Jeannine LE GOLVAN

### Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu :	
Michel GRALL	24
Gwenhaëlle CARDIEC	27
Michel BAGARD	21
Gérard MARCALBERT	22
Armelle MOREAU	18
Stéphane CAILLOT	17
Sandrine BUGEAU	23
Robert HUON	27
Michel DURAND	23
Geneviève SIMON	21
Olivier LEPICK	11
Christine LAMANDE	16
Jeannine LE GOLVAN	10
Véronique LE PRIOL	1
David DANIEL	1
Georgette CREIS	1

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec au **1<sup>er</sup> tour** en qualité de **délégués titulaires**:

- **Michel GRALL**
- **Gwenhaëlle CARDIEC**
- **Michel BAGARD**
- **Gérard MARCALBERT**
- **Armelle MOREAU**
- **Stéphane CAILLOT**
- **Sandrine BUGEAU**
- **Robert HUON**
- **Michel DURAND**
- **Geneviève SIMON**

**Par conséquent** la représentation de la Commune de Carnac au sein de l'EPIC Office de Tourisme s'effectue de la manière suivante :

10 délégués titulaires

Energies Nouvelles (10)

- ✚ Michel GRALL
- ✚ Gwenhaëlle CARDIEC
- ✚ Michel BAGARD
- ✚ Gérard MARCALBERT
- ✚ Armelle MOREAU
- ✚ Stéphane CAILLOT
- ✚ Sandrine BUGEAU
- ✚ Robert HUON
- ✚ Michel DURAND
- ✚ Geneviève SIMON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2010 - 58

SEANCE DU 21 MAI 2010

### OBJET : ELECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,  
VU le code des Marchés Publics, notamment son article 22,  
VU la délibération 2008-08 du 21 mars 2010 portant composition de la commission d'appel d'offres,  
CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de deux adjoints au Maire et à l'élection de deux nouveaux adjoints il convient de modifier la composition de certaines commissions communales,  
CONSIDERANT qu'en application de l'article 22 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres dans les communes de plus de 3500 habitants est composée du maire, président, et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein,  
CONSIDERANT que la désignation des cinq membres de cette commission s'effectue, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,  
CONSIDERANT qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier

Sont candidats au poste de titulaire:

Liste Energies Nouvelles (4)

#### **Titulaires :**

- Gérard MARCALBERT
- Michel DURAND
- Marc LE ROUZIC
- Michel BAGARD

#### Liste Réagissons pour Carnac (1)

Titulaire : Daniel JOSSE

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### Premier tour de scrutin Titulaires

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	14
A obtenu :	
Gérard MARCALBERT	24
Michel DURAND	25
Marc LE ROUZIC	25
Michel BAGARD	24
Daniel JOSSE	24
Olivier LEPICK	1

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués titulaires :

- **Gérard MARCALBERT**
- **Michel DURAND**
- **Marc LE ROUZIC**
- **Michel BAGARD**
- **Daniel JOSSE**
- 

Sont candidats au poste de suppléant:

Liste Energies Nouvelles (4)

Suppléants :

- Armelle MOREAU
- Madeleine BERNARD
- Patrick LOTHODE
- Olivier LEPICK

**Liste Réagissons pour Carnac (1)**

Suppléant : Christine LAMANDE

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### Premier tour de scrutin Suppléants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	14
A obtenu :	
Armelle MOREAU	19
Madeleine BERNARD	25
Patrick LOTHODE	25
Olivier LEPICK	15
Christine LAMANDE	24
Michel BAGARD	1

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués suppléants :

- **Armelle MOREAU**
- **Madeleine BERNARD**
- **Patrick LOTHODE**
- **Olivier LEPICK**
- **Christine LAMANDE**

**La composition de la commission d'appel d'offres est donc la suivante :**

5 délégués titulaires Energies Nouvelles (4) - Gérard MARCALBERT - Michel DURAND - Marc LE ROUZIC - Michel BAGARD Réagissons pour Carnac (1) - Daniel JOSSE	5 suppléants Energies Nouvelles (4) - Armelle MOREAU - Madeleine BERNARD - Patrick LOTHODE - Olivier LEPICK Réagissons pour Carnac (1) - Christine LAMANDE
--	---

Etant observé que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

1° Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;

2° Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;

3 Lorsque'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2010 - 59**

**SEANCE DU 21 MAI 2010**

**OBJET : ELECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION SPÉCIALE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1411-5,  
VU la délibération 2008-09 du 21 mars 2010 portant composition de la commission de délégation de service public,  
CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de deux adjoints au Maire et à l'élection de deux nouveaux adjoints il convient de modifier la composition de certaines commissions communales,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public dans les communes de plus de 3500 habitants est composée du maire, président, et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein,  
CONSIDERANT que la désignation des cinq membres de cette commission s'effectue, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Sont candidats au poste de titulaire:

Liste Energies Nouvelles (4)

**Titulaires :**

- Gérard MARCALBERT
- Michel DURAND
- Marc LE ROUZIC
- Michel BAGARD

**Liste Réagissons pour Carnac (1)**

Titulaire Jacques BRUNEAU

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin Titulaires**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>27</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>0</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>27</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>
<b>A obtenu :</b>	
<b>Gérard MARCALBERT</b>	<b>26</b>
<b>Michel DURAND</b>	<b>26</b>
<b>Marc LE ROUZIC</b>	<b>27</b>
<b>Michel BAGARD</b>	<b>27</b>
<b>Jacques BRUNEAU</b>	<b>27</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués titulaires :

- **Gérard MARCALBERT**
- **Michel DURAND**
- **Marc LE ROUZIC**
- **Michel BAGARD**
- **Jacques BRUNEAU**

Sont candidats au poste de suppléant:

Liste Energies Nouvelles (4)

Suppléants :

- Armelle MOREAU
- Madeleine BERNARD
- Patrick LOTHODE

- Olivier LEPICK

**Liste Réagissons pour Carnac (1)**

**Suppléant : Bernard DUJOURDY**

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin suppléants**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>27</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>0</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>27</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>
<b>A obtenu :</b>	
<b>Armelle MOREAU</b>	<b>21</b>
<b>Madeleine BERNARD</b>	<b>26</b>
<b>Patrick LOTHODE</b>	<b>27</b>
<b>Olivier LEPICK</b>	<b>18</b>
<b>Bernard DUJOURDY</b>	<b>27</b>
<b>Michel DURAND</b>	<b>1</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués suppléants :

- **Armelle MOREAU**
- **Madeleine BERNARD**
- **Patrick LOTHODE**
- **Olivier LEPICK**
- **Bernard DUJOURDY**

**La composition de la commission de la commission de délégation de service public est donc la suivante :**

5 délégués titulaires Energies Nouvelles (4) - Gérard MARCALBERT - Michel DURAND - Marc LE ROUZIC - Michel BAGARD Réagissons pour Carnac (1) - Jacques BRUNEAU	5 suppléants Energies Nouvelles (4) - Armelle MOREAU - Madeleine BERNARD - Patrick LOTHODE - Olivier LEPICK Réagissons pour Carnac (1) - Bernard DUJOURDY
---	--

Etant observé que participeront aux travaux de la commission, avec voix consultative, le Trésorier Principal de Carnac, comptable de la commune et un représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2010 - 60

SEANCE DU 21 MAI 2010

### OBJET : ELECTION AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-21, L 2121-22,

VU la délibération 2008-06 du 21 mars 2008 portant approbation du règlement intérieur,

VU la délibération 2008-07 du 21 mars 2008 portant élection aux différentes commissions communales

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de deux adjoints au Maire et à l'élection de deux nouveaux adjoints il convient de modifier la composition de certaines commissions communales,

Il précise que le Maire est président de droit. En cas d'absence ou d'empêchement, la présidence est assurée par le Vice-président, conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire propose les modifications suivantes:

- La commission culture, communication et vie associative devient la commission culture passe de 6 à 7 membres
- La commission des finances et du développement économique passe de 6 à 7 membres
- La commission des affaires sociales, scolaires et périscolaires passe de 6 à 8 membres
- La commission tourisme, commerce et artisanat passe de 8 à 11 membres
- La commission jeunesse et sports devient la commission jeunesse, sports et vie associative et comporte toujours 6 membres

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, Monsieur Le Maire indique qu'à l'unanimité, le Conseil Municipal peut décider de procéder aux votes pour les commissions communales à main levée.

Madame LE PRIOL souhaite que le vote se déroule à bulletins secrets

### Commission culture : 7 membres

Sont candidats au poste de titulaires

- Madame Armelle MOREAU

- Madame Madeleine BERNARD
- Madame Georgette CREIS
- Madame Juliette RUNIGO
- Madame Gwenhaëlle CARDIEC
- Madame Christine LAMANDE
- Madame Brigitte GIUDICELLI

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin Titulaires**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>27</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>0</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>27</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>
<b>Ont obtenu :</b>	
<b>Armelle MOREAU</b>	<b>20</b>
<b>Madeleine BERNARD</b>	<b>27</b>
<b>Georgette CREIS</b>	<b>26</b>
<b>Juliette RUNIGO</b>	<b>25</b>
<b>Gwenhaëlle CARDIEC</b>	<b>27</b>
<b>Christine LAMANDE</b>	<b>27</b>
<b>Brigitte GIUDICELLI</b>	<b>27</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec **au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués titulaires**:

- Madame Armelle MOREAU
- Madame Madeleine BERNARD
- Madame Georgette CREIS
- Madame Juliette RUNIGO
- Madame Gwenhaëlle CARDIEC
- Madame Christine LAMANDE
- Madame Brigitte GIUDICELLI

#### **Commission finances et développement économique : 7 membres**

Sont candidats au poste de titulaires

- Monsieur Olivier LEPICK
- Madame Sandrine BUGEAU
- Monsieur Robert HUON
- Madame Georgette CREIS
- Madame Véronique LE PRIOL
- Monsieur Daniel JOSSE
- Monsieur Marc LE ROUZIC

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin Titulaires**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>27</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>0</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>27</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>
<b>Ont obtenu :</b>	
<b>Olivier LEPICK</b>	<b>18</b>
<b>Sandrine BUGEAU</b>	<b>26</b>
<b>Robert HUON</b>	<b>27</b>
<b>Georgette CREIS</b>	<b>27</b>
<b>Véronique LE PRIOL</b>	<b>26</b>
<b>Marc LE ROUZIC</b>	<b>27</b>
<b>Daniel JOSSE</b>	<b>27</b>
<b>David DANIEL</b>	<b>1</b>
<b>Patrick LE FORMAL</b>	<b>1</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec au **1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués titulaires:**

- Monsieur Olivier LEPICK
- Madame Sandrine BUGEAU
- Monsieur Robert HUON
- Madame Georgette CREIS
- Madame Véronique LE PRIOL
- Monsieur Daniel JOSSE
- Monsieur Marc LE ROUZIC

### **Commission des affaires sociales, scolaires et péri-scolaires : 8 membres**

Sont candidats au poste de titulaires

- Madame Sylvie ROBINO
- Monsieur Olivier LEPICK
- Monsieur Patrick LOTHODE
- Madame Brigitte GIUDICELLI
- Madame Armelle MOREAU
- Monsieur Bernard DUJOURDY
- Monsieur David DANIEL
- Madame Véronique LE PRIOL

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin Titulaires**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>27</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>0</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>27</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>
<b>Ont obtenu :</b>	
<b>Sylvie ROBINO</b>	<b>26</b>
<b>Olivier LEPICK</b>	<b>17</b>
<b>Patrick LOTHODE</b>	<b>27</b>
<b>Brigitte GIUDICELLI</b>	<b>27</b>
<b>Armelle MOREAU</b>	<b>18</b>
<b>Bernard DUJOURDY</b>	<b>27</b>
<b>David DANIEL</b>	<b>27</b>
<b>Véronique LE PRIOL</b>	<b>27</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec au **1<sup>er</sup> tour** en qualité de **délégués titulaires**:

- Madame Sylvie ROBINO
- Monsieur Olivier LEPICK
- Monsieur Patrick LOTHODE
- Madame Brigitte GIUDICELLI
- Madame Armelle MOREAU
- Monsieur Bernard DUJOURDY
- Monsieur David DANIEL
- Madame Véronique LE PRIOL

### **Commission tourisme, commerce et artisanat : 11 membres**

Sont candidats au poste de titulaires

- Monsieur Michel BAGARD
- Madame Armelle MOREAU
- Madame Stéphane CAILLOT
- Madame Sandrine BUGEAU
- Madame Geneviève SIMON
- Monsieur Robert HUON
- Monsieur Michel DURAND
- Madame Christine LAMANDE
- Madame Gwenhaëlle CARDIEC
- Madame Véronique LE PRIOL
- Monsieur Bernard DUJOURDY

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin Titulaires**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>27</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>0</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>27</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>
<b>Ont obtenu :</b>	
<b>Michel BAGARD</b>	<b>27</b>
<b>Armelle MOREAU</b>	<b>16</b>
<b>Stéphane CAILLOT</b>	<b>26</b>
<b>Sandrine BUGEAU</b>	<b>24</b>
<b>Geneviève SIMON</b>	<b>27</b>
<b>Robert HUON</b>	<b>27</b>
<b>Michel DURAND</b>	<b>27</b>
<b>Christine LAMANDE</b>	<b>26</b>
<b>Gwenhaëlle CARDIEC</b>	<b>27</b>
<b>Véronique LE PRIOL</b>	<b>26</b>
<b>Bernard DUJOURDY</b>	<b>27</b>
<b>Patrick LE FORMAL</b>	<b>1</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec au **1<sup>er</sup> tour** en qualité de **délégués titulaires**:

- Monsieur Michel BAGARD
- Madame Armelle MOREAU
- Madame Stéphane CAILLOT
- Madame Sandrine BUGEAU
- Madame Geneviève SIMON
- Monsieur Robert HUON
- Monsieur Michel DURAND
- Madame Christine LAMANDE
- Madame Gwenhaëlle CARDIEC
- Madame Véronique LE PRIOL
- Monsieur Bernard DUJOURDY
- 

### **Commission jeunesse, sports, vie associative : 6 membres**

Sont candidats au poste de titulaires

- Monsieur Patrick LOTHODE
- Monsieur Olivier LEPICK
- Madame Sylvie ROBINO
- Madame Stéphane CAILLOT
- Monsieur David DANIEL
- Madame Jeannine LE GOLVAN

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin Titulaires**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>27</b>
<b>A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral</b>	<b>0</b>
<b>RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés</b>	<b>27</b>
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>
<b>Ont obtenu :</b>	
<b>Patrick LOTHODE</b>	<b>27</b>
<b>Olivier LEPICK</b>	<b>18</b>
<b>Sylvie ROBINO</b>	<b>27</b>
<b>Stéphane CAILLOT</b>	<b>27</b>
<b>David DANIEL</b>	<b>27</b>
<b>Jeannine LE GOLVAN</b>	<b>26</b>

Ont été élus, à la **majorité absolue** des suffrages avec **au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégués titulaires:**

- Monsieur Patrick LOTHODE
- Monsieur Olivier LEPICK
- Madame Sylvie ROBINO
- Madame Stéphane CAILLOT
- Monsieur David DANIEL
- Madame Jeannine LE GOLVAN

**DIT** que le règlement intérieur adopté le 21 mars 2008 est modifié en conséquence.

Clos la séance à 20 h 40  
*Et ont signé les membres présents*

*Michel GRALL*

*Sylvie ROBINO*

*Marc LE ROUZIC*

*Madeleine BERNARD*

*Olivier LEPICK*

*Armelle MOREAU*

*Sandrine BUGEAU*

*Geneviève SIMON*

*Patrick LOTHODE*

*Véronique LE PRIOL*

*Michel DURAND*

*Brigitte GIUDICELLI*

*Gwenhaëlle CARDIEC*

*Robert HUON*

*Stéphane CAILLOT*

*Patrick LE FORMAL*

*Georgette CREIS*

*Yann CONGRATELLE*

*Jacques BRUNEAU*

*Christine LAMANDE*

*Bernard DUJOURDY*

*Jeannine LE GOLVAN*